



## **EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal**

### **Séance du 18 janvier 2018**

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 janvier 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 17), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question 17), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 2), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 16 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, M. Philippe MOUGIN;

**Secrétaire :**

Mme Myriam LEMERCIER.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN, M. Gueric CHALNOT, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 02 incluse - vote sur l'urgence), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD.

**Procurations de vote :**

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF, M. Gueric CHALNOT à M. Rémi STHAL, Mme Myriam EL-YASSA à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 16 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 17), Mme Catherine THIEBAUT à Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 3), M. Gérard VAN HELLE à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Christine WERTHE à Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

**OBJET :** 26 - Acquisition à l'indivision ROUSSEY d'un terrain situé au lieudit «A Montoille»

## Acquisition à l'indivision ROUSSEY d'un terrain situé au lieudit «A Montoille»

**Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire**

L'étude de Me Compagne a été mandatée en vue de la cession d'une parcelle en nature de pré, cadastrée section EI n° 26 située au lieudit «A Montoille» et classée en zone NL du PLU.

Compte tenu de sa proximité avec les terrains du site sportif de la Malcombe, l'office notarial a proposé à la Ville de Besançon l'acquisition de ce bien.

Cette parcelle d'une contenance de 17 445 m<sup>2</sup> est utilisée occasionnellement par la commune, avec l'accord amiable du propriétaire, dans le cadre de manifestations sportives d'envergure comme les épreuves de cyclo-cross (Championnat, Coupe de France et à l'horizon 2018 une manche de Coupe du Monde).

Compte tenu de sa situation privilégiée et de sa superficie, l'acquisition de ce terrain permettrait non seulement de pérenniser mais également de développer les manifestations organisées dans le cadre de la politique sportive et d'animation de la commune.

Un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition de la parcelle cadastrée EI n° 26 au prix de 95 948 € (5,50 € x 17 445 m<sup>2</sup>) auxquels s'ajoutent 7 000 € de frais de négociation dus à l'étude notariale, soit un montant total de 102 948 €,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

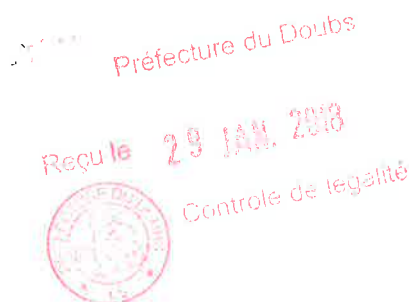
La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2111.00501.30100.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**



Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54  
Contre : 0  
Abstention : 0